

## GESTION DES DONNEES DE LA CCAMLR

10.1 D. Ramm fait le compte rendu des principales activités du centre de données pour la période d'intersession 2000/01 (SC-CAMLR-XX/BG/14). Le centre des données continue à soutenir les travaux de la Commission, du Comité scientifique et des groupes de travail, y compris le WAMI dont la réunion a eu lieu récemment. Les principales activités et analyses ont été déclarées dans des documents de réunion et publications rédigées par le centre des données en 2000/01.

10.2 Le Comité scientifique note que, parmi les activités menées par le centre de données pendant la période d'intersession 2000/01, on note :

- i) la coopération à la mise au point et à l'exploitation de la base de données du SDC – dont, entre autres, le perfectionnement de la structure de la base des données et la création d'une interface basée sur le Web;
- ii) le perfectionnement et la consolidation des programmes de traitement et d'extraction de données – dont, entre autres, la création d'un programme pour le transfert des données des fiches de données électroniques à la base des données;
- iii) le perfectionnement des interrogations de la base de données des campagnes de recherche pour faciliter l'extraction des données pour CMIX et TrawlCI de toutes les campagnes de recherche; et
- iv) la poursuite des travaux de transfert et de validation de données sous des formats anciens ou non-CCAMLR pour les introduire dans la base des données des campagnes de recherche.

10.3 Le Comité scientifique note également que, par le passé, l'exploitation des données des campagnes de recherche de la CCAMLR a été entravée par :

- i) le stockage des données sous le format employé pour les données de capture et d'effort de pêche à échelle précise, et en conséquence la perte de champs spécifiques à la recherche (distance sur le fond, largeur du chalut, par ex.);
- ii) l'absence de format convenu par la CCAMLR pour la déclaration des données de recherche; et

- iii) l'absence de mécanisme qui permettrait aux fournisseurs de données d'effectuer des corrections et des mises à jour des données de la CCAMLR.

10.4 Le Comité scientifique estime que le centre des données devrait terminer la mise en place d'un format type de la CCAMLR pour la présentation des données de recherche en 2001/02.

10.5 Le Comité scientifique note que la plupart des données soumises au secrétariat le sont par le biais des formulaires électroniques et avec les codes convenus par la CCAMLR. Toutefois, un temps considérable doit être consacré à la recherche des données qui n'ont pas été soumises dans les délais voulus et à en réclamer la présentation. À titre d'exemple, 45% seulement de toutes les données à échelle précise collectées en 2000/01 ont été soumises dans les temps impartis (CCAMLR-XX/BG/7 Rév. 1, tableau 3).

10.6 L'une des fonctions clés du centre des données est le contrôle de toutes les pêcheries auxquelles sont applicables les mesures de conservation en vigueur. Les activités de pêche sont contrôlées par le système de déclaration des captures et de l'effort de pêche qui a été établi par les mesures de conservation 51/XIX (système de déclaration des données de capture et d'effort de pêche par période de cinq jours), 61/XII (système de déclaration des données de capture et d'effort de pêche par période de 10 jours) et 40/X (système de déclaration mensuelle des données de capture et d'effort de pêche).

10.7 Bien que la majorité des données de capture et d'effort de pêche soient déclarées au secrétariat dans les délais prescrits (CCAMLR-XX/BG/7, Rév. 1, tableau 2), le Comité scientifique se déclare préoccupé du fait que les déclarations présentées en retard entravent la capacité du secrétariat à contrôler les pêcheries conformément aux mesures de conservation en vigueur. En deux occasions, en 2000/01, des Membres ont manqué à leur obligation d'aviser le secrétariat qu'un navire entrait dans une pêcherie de la CCAMLR et de déclarer les données de capture et d'effort de pêche par période de cinq jours aux dates limites respectives. Le secrétariat avait indirectement été mis au courant des activités de ces navires. Des notifications officielles ont été présentées en vertu de la mesure de conservation 51/XIX (paragraphe 9), à la suite de quoi les données ont été soumises.

10.8 Le Comité scientifique estime que ce problème pourrait être en partie résolu si le secrétariat était notifié chaque fois qu'un navire de pêche entrait dans une sous-zone ou division statistique de la zone de la Convention ou qu'il en sortait. Cette condition pourrait être insérée dans la mesure de conservation 148/XVII (Systèmes automatiques de contrôle des navires par satellite (VMS)). Il pourrait être demandé des informations sur : la date, le nom du navire et son indicatif d'appel, la sous-zone ou la division et l'intention du navire (début ses opérations de pêche de *C. gunnari*, quitte la zone, etc.). Le Comité scientifique tient à attirer l'attention de la Commission sur cette question.

10.9 Le Comité scientifique note que Leanne Bleathman (assistante à la gestion des données) a donné sa démission en décembre 2000 et Nigel Williams (informaticien) en juillet 2001. Le secrétariat est à la recherche d'un nouvel informaticien. Le Comité

scientifique se joint au secrétariat pour remercier L. Bleathman et N. Williams de leur dévouement et de leur contribution aux travaux de la CCAMLR.

10.10 E. Goubanov note avec satisfaction le soutien apporté par le centre des données. Le Comité scientifique se joint à lui pour remercier D. Ramm et son équipe de leurs efforts. C'est avec plaisir qu'il constate que le soutien informatique procuré à ses groupes de travail et pendant la présente réunion représente une nette amélioration par rapport à 2000.